



Recueil des actes administratifs

e présent recueil est établi en application de la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale et complétée par le décret 93-1121 du 20 septembre 1993 (art. L 2121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Il a pour but d'informer la population sur les affaires locales. Il contient, à cet effet, principalement des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés municipaux à caractère réglementaire.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2016

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCLARE s'être réuni, le 7 mars 2016, sur convocation du Maire, afin de débattre sur les orientations générales du Budget 2016, conformément aux textes en vigueur.

FIXATION DES TARIFS POUR LE SPECTACLE DE DANSE DU CONSERVATOIRE AU THEATRE ANDRÉ MALRAUX A RUEIL MALMAISON

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, 2 votes contre s'étant manifestés, FIXE ainsi les tarifs des places pour le spectacle de danse organisé par le conservatoire municipal de Garches au théâtre André Malraux, à Rueil Malmaison, le dimanche 29 mai 2016 :

- Adultes : 12 €

Enfants de moins de 18 ans : 9 €

MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES DANS LE CADRE DES CAMPAGNES ELECTORALES FUTURES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE d'accorder, dans le cadre des campagnes électorales futures et ce jusqu'à la fin de la mandature actuelle, la gratuité de la mise à disposition des salles municipales suivantes : salle Aquilon, salle Marcel Pagnol, Salle Claude « Bolling », les salons du Domaine des Quatre Vents, à l'ensemble des listes en présence qui en feront la demande.

REPRISE D'UNE SEPULTURE EN TERRAIN COMMUN

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE la reprise de la sépulture située à l'emplacement N°403 bis, division H, section NCE dont le délai de rotation est arrivé à son terme et AUTORISE le Maire, à accomplir les formalités nécessaires à cette reprise

DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEROGATIONS AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions s'étant manifestées, EMET

- Pour l'ensemble des commerces de détail autres que l'automobile, un avis favorable sur le calendrier 2016 relatif aux ouvertures dominicales autorisées suivant :
 - ✓ 29 Mai 2016 fête des mères
 - ✓ 19 Juin 2016 fête des pères
 - ✓ 4 Septembre 2016 rentrée scolaire
 - ✓ 11 & 18 Décembre 2016 fêtes de fin d'année.
- Pour le secteur automobile (voitures, deux roues, ...), un avis favorable sur le calendrier 2016 relatif aux ouvertures dominicales autorisées suivant :
 - ✓ 17 Janvier 2016 (la dérogation a été accordée sur la base des dispositions précédemment en vigueur),
 - ✓ 13 Mars 2016
 - ✓ 12 Juin 2016
 - ✓ 18 Septembre 2016
 - ✓ 16 Octobre 2016.

FIXATION DU TAUX DE L'INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT ALLOUÉE AUX INSTITUTEURS NON LOGÉS – ANNÉE 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions s'étant manifestées, EMET UN AVIS FAVORABLE à la proposition de Monsieur le Préfet de fixer, au titre de l'année 2015, le taux de base annuel de l'Indemnité Représentative de Logement à 2 598,00 €, soit 216,50 € mensuels

MODIFICATION DES STATUTS DU SIGEIF

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE la modification des statuts du SIGEIF portant sur le 3^{ème} alinéa de la section 7.01 des statuts qui est remplacé par 5 alinéas ainsi rédigés :

« Le membre, autre qu'un établissement public de coopération intercommunale, adhérant au Sigeif au titre d'une compétence statutaire élit un délégué titulaire et un délégué suppléant, quel que soit le nombre total de compétences transférées.

L'établissement public de coopération intercommunale, adhérant au Sigeif au titre de la compétence statutaire d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et/ou au titre de la compétence statutaire d'autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité et de fourniture aux tarifs réglementés de vente, élit autant de délégués, titulaires et suppléants, que de communes correspondant à la partie du territoire au titre duquel il adhère pour lesdites compétences, et quel que soit le nombre total de compétences transférées. Le délégué qui représentait déjà cet établissement au titre d'une autre compétence antérieurement transférée est compris dans le nombre de délégués ainsi désignés.

L'établissement public de coopération intercommunale, adhérant au titre d'une compétence statutaire autre que la compétence statutaire d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz ou de la compétence statutaire d'autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité et de fourniture aux tarifs réglementés de vente, élit un délégué titulaire et un délégué suppléant, quel que soit le nombre total de compétences transférées. L'application de cette disposition ne se cumule pas avec l'alinéa précédent.

L'établissement public de coopération intercommunale se substituant à tout ou partie de ses communes membres au sein du Sigeif élit, quel que soit le nombre total de compétences transférées par ces communes, des délégués, titulaires ou suppléants, dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Le mandat des délégués a, en principe, la même durée que l'assemblée délibérante qui les a élus. »

PARIS OUEST LA DEFENSE

DESIGNATION D'UN DEUXIEME REPRESENTANT DE LA VILLE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TERRITORIALES (CLECT)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, PROCEDE procède à la désignation d'un 2^{ème} représentant appelé à siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) de l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense. A été désigné, avec 33 voix sur 33 : Monsieur Norbert BUIL

CAMPS ORGANISES PAR L'ECOLE DES SPORTS PENDANT LES VACANCES D'ETE 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE l'organisation, par l'Ecole des Sports, de 4 camps avec hébergement

- ANDOUILLĒ (près de Laval) du 11 juillet au 15 juillet (5 jours) et du 18 juillet au 22 juillet (5 jours) : activité poney.
- MONTOIRE SUR LE LOIR (à 200 km de Paris) du 6 juillet au 8 juillet (3 jours) : multi activités et du 11 juillet au 15 juillet (5 jours) : multi activités .

FIXE les tarifs de ces camps et séjours, consultables en Mairie et sur le site Internet de la Ville rubrique « Administration municipale » et AUTORISE le Maire à signer les conventions à intervenir avec les différents organismes concernés, relatives à l'ensemble des prestations qui ont été décrites précédemment ainsi que tout document ayant trait aux activités proposées.

PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN POSTE D'APPRENTI

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide, à l'unanimité, De CRÉER un poste d'apprenti à l'espace jeunes, De CONCLURE un contrat d'apprentissage avec l'intéressé en vue de l'obtention d'un Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport. (BPJEPS) et D'AUTORISER le maire à signer tout document relatif à ce dispositif, notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions avec le centre d'apprentissage.

AVANCE SUR SUBVENTION EN FAVEUR DE LA CAISSE DES ECOLES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide D'ATTRIBUER une avance sur subvention 2016 d'un montant de 400 000 €, pour le fonctionnement de la Caisse des Ecoles les quatre premiers mois de l'année et DE VERSER, chaque année, à cet Etablissement Public, une avance sur le montant total de la subvention représentant quatre mois de fonctionnement. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la ville.

DÉCISIONS DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal du 9 avril 2014 et prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° de la	DATE de la	OBJET DE LA DECISION
décision	décision	
2016-001	30/12/2015	Décision portant signature d'un contrat de maintenance du logiciel Archimed auprès de la société Archimed
2016-002	07/01/2016	Décision concernant la vérification périodique des aires de jeux à Garches
2016-003	05/01/2016	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et Intersports –Alpes sports
2016-004	05/01/2016	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et la société Les 3 Vallées
2016-005	06/01/2016	Décision portant institution d'une régie de recettes vente de livres « histoire de Garches » et « Garches arrêt sur image »
2016-006	06/01/2016	Décision modificative portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des concessions funéraires, espaces cinéraires, vacation de police et caveau provisoire
2016-007	12/01/2016	Décision portant signature d'un contrat de maintenance informatique
2016-008	18/01/2016	Décision portant signature d'un contrat de maintenance du logiciel Péléhas
2016-009	14/01/2016	Décision portant signature de contrat pour les interventions de l'association « l'âge d'or » à la crèche les Pins
2016-010	07/01/2016	Décision portant signature de contrat pour l'intervention d'une formatrice musicale à la crèche les Pins avec l'association Eveil et Culture
2016-011	22/01/2016	Décision portant signature d'un contrat de licence et de maintenance du logiciel SIRIUS pour l'exploitation de la billetterie informatique du Centre Culturel de Garches
2016-012	25/01/2016	Décision portant signature d'une convention de prestation de service avec l'ADACSL et l'association « au cours des âges » pour l'organisation de cours sur tablettes et smartphones à destination des seniors garchois
2016-013	25/01/2016	Décision portant signature avec l'association « au cours des âges » d'un avenant à la convention relative à la mise à disposition du local « Garches Point Accueil »
2016-014	20/01/2016	Décision portant signature de contrat pour les interventions de conteuses au jardin d'enfants
2016-015	28/01/2016	Décision contrat de Prestation de Service Blanchisserie / Repassage
2016-016	25/01/2016	Décision portant signature d'un contrat concernant une séance de sophrologie le Jeudi 4 Février 2016 à la Résidence les Tilleuls
2016-017	29/01/2016	Décision portant signature d'un contrat de location/maintenance auprès de la Société BC LABEL
2016-018	01/02/2016	Décision fixant les tarifs des activités et sorties de l'espace jeunes pour les vacances de février 2016
2016-019	22/01/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2016-020	03/02/2016	Décision portant signature d'un contrat d'engagement relatif à une conférence donnée le jeudi 11 février 2016
2016-021	01/02/2016	Décision portant signature d'une convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un appartement sis à Garches 13 rue de Suresnes
2016-022	08/02/2016	Décision attribution d'une subvention d'investissement à la commune de Garches par le département des Hauts de Seine
2016-023	08/02/2016	Décision portant signature d'un contrat d'assistance et de maintenance pour le logiciel ATL II
2016-024	22/01/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2016-025	27/01/2016	Décision portant signature d'un avenant à la convention entre la ville de Garches et l'association Ananda
2016-026	19/02/2016	Décision portant résiliation de la convention d'hébergement à la RPA Les Tilleuls
2016-027	20/02/2016	Décision portant institution d'une régie de recettes Ecole des Sports

2016-028	16/02/2016	Décision fixant les tarifs des activités et sorties de l'espace jeunes pour la période de mars à avril 2016
2016-029	15/02/2016	Décision portant signature d'un avenant à la police d'assurances Flotte Automobile. Compagnie S.M.A.C.L. N° SMA 54134 R
2016-030	23/02/2016	Décision convention entre l'Etat et les services d'enregistrement de la demande de logement social
2016-031	23/02/2016	Décision signature de l'accord collectif départemental (ACD)
2016-032	09/02/2016	Décision portant signature d'un contrat avec l'Association Santé Energie Vitalité Equilibre (LA SEVE) concernant un atelier sur le SOMMEIL animée par une naturopathe le Jeudi 3 Mars 2016
2016-033	20/02/2016	Décision portant institution d'une régie de recettes à la ville de Garches pour la garderie, les accueils de loisirs maternel et primaire
2016-034	08/02/2016	Décision portant signature d'un contrat nouveaux voisins fréquence

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2016

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE - AFFECTATION DU RÉSULTAT EXERCICE 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés, 30 votes pour, 2 abstentions s'étant manifestées, VOTE et ARRETE les résultats définitifs du Compte Administratif de la Ville, exercice 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE d'affecter l'excédent brut de la section de Fonctionnement de l'exercice 2015 de la manière suivante :

> 2 082 780,72 € en recettes de la section de Fonctionnement, au titre de report au compte 002

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA VILLE, DRESSÉ PAR LE COMPTABLE PUBLIC, POUR L'ANNÉE 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion de la Ville, dressé par le comptable public de Saint-Cloud, pour l'exercice 2015 qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT Excédent : +1 370 306,66 € SECTION DE FONCTIONNEMENT Excédent : +2 082 780,72 €

BUDGET PRIMITIF 2016 - VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, 2 votes contre s'étant manifestés, VOTE LE BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA VILLE, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

SECTION D'INVESTISSEMENT : 5 324 834,57 € SECTION DE FONCTIONNEMENT : 34 136 502,72 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, 2 votes contre s'étant manifestés, FIXE le taux des 3 taxes d'imposition locale, pour l'année 2016, comme suit :

TAXE D'HABITATION 19,53 %
TAXE SUR LE FONCIER BATI 15,10 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI 34,91 %

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE D'ACCORDER, AU TITRE DE L'ANNEE 2016, les subventions aux associations et établissements publics dont la liste est consultable en Mairie et sur le site Internet de la Ville, rubrique « Administration municipale »

TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX POUR LA RENTRÉE 2016-2017 :- RESTAURANT SCOLAIRE- GARDERIE- ECOLE DES SPORTS- ACCUEIL DE LOISIRS- ATELIER OU ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE les modalités de participation des familles à compter du 1^{er} septembre qui sont consultable en Mairie sur le site Internet de la Ville, <u>www.villegarches.fr</u>; rubrique Mairie, « Administration municipale, « comptes rendus du conseil municipal.

TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX POUR LA RENTRÉE 2016-2017 • ECOLE DES SPORTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2016, les tarifs de l'Ecole des Sports qui sont consultable en Mairie sur le site Internet de la Ville, www.ville-garches.fr; rubrique Mairie, « Administration municipale, « comptes rendus du conseil municipal.

ORGANISATION DE SÉJOURS PAR L'ACCUEIL DE LOISIRS DES 4 VENTS AU COURS DES VACANCES D'ETE 2016 - FIXATION DES TARIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE l'organisation, par l'accueil de loisirs des 4 Vents, du séjour à Mézières en Drouais, du mercredi 6 juillet 2016 au vendredi 8 juillet 2016 et FIXE la participation des familles à ce séjour de la manière suivante :

TAUX	TARIF	TARIF	TARIF HORS
D'EFFORT	PLANCHER	PLAFOND	GARCHES
5,5714 %	24 €	78 €	94 €

APPROUVE l'organisation, par l'accueil de loisirs des 4 Vents, du séjour à Chenoise, du lundi 11 juillet 2016 au vendredi 15 juillet 2016 et FIXE la participation des familles à ce séjour de la manière suivante :

TAUX	TARIF	TARIF	TARIF HORS
D'EFFORT	PLANCHER	PLAFOND	GARCHES
7,2857 %	36 €	102 €	126€

Et AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec l'organisme concerné.

AGENDA D'ACCESSIBILITÉ (Ad'Ap)

- DEMANDE DE VALIDATION DE L'ETAT
- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT ET TOUT ORGANISME PUBLIC CONCERNANT SA REALISATION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE l'engagement de la Ville de Garches dans l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmé,
- APPROUVE le dossier d'Agenda d'Accessibilité Programmé de la Ville de Garches et AUTORISE le Maire à solliciter la validation de l'Etat sur l'Agenda d'accessibilité (Ad'Ap)
- AUTORISE le Maire ou le Premier Maire Adjoint à solliciter auprès de tous les partenaires publics les demandes de subventions susceptibles d'être accordées pour aider à la réalisation des travaux inscrits dans le projet d'Ad'Ap.

MISE EN PLACE DE LA LIAISON FROIDE A LA HALTE-GARDERIE « LES HETRES » ET DANS LA CRECHE RAMON - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions s'étant manifestées

- APPROUVE la mise en place de la liaison froide à la halte-garderie et à la crèche Ramon à Garches.
- AUTORISE le Maire ou le Premier Maire-Adjoint à solliciter auprès de tous les organismes publics, notamment la CAF des Hauts-de-Seine, les aides financières susceptibles d'être obtenues dans ce projet, et à signer les documents s'y rapportant.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES CONCERNANT L'INFORMATISATION, LE MULTIMÉDIA ET LE NUMÉRIQUE DANS LA FUTURE MÉDIATHÈQUE A GARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de demandes de subventions d'un montant de 250 000 € HT concernant l'informatisation, le multimédia et le numérique à installer dans la future médiathèque à construire sur le terrain sis 86, Grande Rue à Garches, et les dossiers qui s'y rapportent
- AUTORISE le Maire ou le Premier Maire Adjoint à solliciter les aides financières auprès de la DRAC, la Région Ile-de-France, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine et autres services de l'État en faveur de cette opération d'informatisation, de multimédia et de numérique dans ce nouvel équipement et à signer tout document s'y rapportant.

GARANTIE D'EMPRUNT DE LA VILLE EN FAVEUR DE LA SA HLM IMMOBILIERE 3F POUR LA REHABILITATION DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS DANS LA RESIDENCE LES CHATAIGNIERS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

• ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1.552.000 € souscrit par la SA IMMOBILIERE 3F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 46634 constitué de 20 pages pour la réhabilitation des aménagements extérieurs dans la Résidence les Châtaigniers.

- ACCORDE sa garantie d'emprunt pour la durée du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA IMMOBILIERE 3 F dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

MARCHE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE DE LA VILLE DE GARCHES - SIGNATURE D'UN AVENANT N°2 AVEC LA SOCIETE SODEXO

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°2 avec la société Sodexo concernant l'ajustant des modalités d'exécution relatives à la fourniture du pain d'une part, et des conditions de livraison des repas pendant les vacances d'été, d'autre part.

FIXATION DES INDEMNITÉS MAXIMALES ALLOUÉES AUX MAIRE ET MAIRES ADJOINTS POUR L'ANNÉE 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE de fixer ainsi le montant annuel hors charges des indemnités pour 2016 :

- Le Maire : 16 630,00 €
- 1^{er} Adjoint : 11 856,00 €
- 2^{ème} Adjoint : 11 856,00 €
- Chacun des autres adjoints 11 630,00 €

PERSONNEL COMMUNAL - TRANSFORMATION DE POSTES - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE DE TRANSFORMER :

- 1 poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe (effectif passant de 22 à 21) en 1 poste d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe (effectif passant de 5 à 6)
- 2 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe (effectif passant de 17 à 15) en 2 postes d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe (effectif passant de 7 à 9)
- 1 poste de Technicien (effectif passant de 2 à 1) en 1 poste de Technicien principal de 2 ème classe (effectif passant de 1 à 2)
- 2 postes de Rédacteur (effectif passant de 10 à 8) en 2 postes de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe (effectif passant de 5 à 7)
- 2 postes d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe (effectif passant de 10 à 8) en 2 postes d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe (effectif passant de 4 à 6)
- 2 postes d'Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe (effectif passant de 18 à 16) en 2 postes d'Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe (effectif passant de 8 à 10)
- 1 poste d'Animateur (effectif passant de 3 à 2) en 1 poste d'Animateur principal de 2^{ème} classe (effectif passant de 0 à 1)
- 1 poste d'Assistant de conservation principal de 2^{ème} classe (effectif passant de 1 à 0) en 1 poste d'Assistant de conservation principal de 1^{ère} classe (effectif passant de 2 à 3)

FIXATION DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- DECIDE que la redevance pour l'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz, sera fixée au taux maximum, selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus en y appliquant, pour l'année 2016, le taux de revalorisation de 28,96 % et au titre de chaque année suivante, le taux de revalorisation prévu au dernier alinéa de l'article R.2333-105. L'actualisation de la population sera portée sur chaque état des sommes dues adressé à l'opérateur débiteur de la redevance.
- INSTAURE la redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz
- FIXE le mode de calcul de la redevance provisoire pour les chantiers de travaux sur les réseaux de gaz et d'électricité conformément au décret du 25 mars 2015 précisant que le montant est de 0,35 €par mètre de ligne ou de canalisation.

θθθ

DÉCISIONS DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal du 9 avril 2014 et prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° de la décision	DATE de la décision	OBJET DE LA DÉCISION
2016-035	04/03/2016	Décision portant défense des intérêts de la ville dans une procédure contentieuse devant la juridiction administrative
2016-036	04/03/2016	Décision portant défense des intérêts de la ville dans une procédure d'urgence devant la juridiction judiciaire
2016-037	09/03/2016	Décision portant institution d'une régie de recettes pour la restauration scolaire
2016-038	26/02/2016	Décision portant signature d'une convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un appartement à usage d'habitation sis à Garches 68 rue du docteur Debat
2016-039	07/03/2016	Décision portant signature d'un contrat de service SP Plus V2 garderie ALSHM
2016-040	07/03/2016	Décision portant signature d'un contrat de service SP Plus V2 régie recettes Petite Enfance
2016-041	07/03/2016	Décision portant signature d'un contrat de service SP Plus V2 régie recettes scolaires
2016-042	18/03/2016	Décision portant signature avec l'association Les Amis du Jumelage de Garches-Grobenzell de l'avenant à la convention relative à la mise à disposition du local Garches point accueil
2016-043	16/03/2016	Décision portant signature d'un contrat avec la société Randori
2016-044	23/03/2016	Décision portant cession d'un véhicule Renault Kangoo 528 BXP 92
2016-045	23/03/2016	Décision portant cession d'un véhicule Ford 430 FHQ 92
2016-046	23/03/2016	Décision portant cession d'un véhicule car Karosa 710 BVW 92
2016-047	23/03/2016	Décision portant signature d'un contrat de location du théâtre André Malraux à Rueil Malmaison pour un spectacle de ballets du conservatoire de Garches
2016-048	02/03/2016	Décision portant signature d'un contrat d'engagement concernant un concert au violon le jeudi 7 avril 2016

2016-049	30/03/2016	Décision portant signature d'un avenant au contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels CIRIL N°020135104
2016-050	30/03/2016	Décision portant signature d'un contrat d'engagement concernant une conférence le lundi 4 avril 2016
2016-051	25/03/2016	Décision modificative portant institution d'une régie de recettes « droits scolaires » à la ville de Garches
2016-052	01/04/2016	Décision portant signature d'une convention relative à la mise à disposition de locaux de la mairie à l'association des beaux-arts
2016-053	18/03/2016	Décision convention de mise à disposition n°36743 de mise à disposition de bouteilles de gaz médicaux
2016-054	01/04/2016	Décision convention de participation financière du syndicat des transports d'ile de France (STIF) concernant la mise en accessibilité de 16 points d'arrêts de bus sur la ligne RATP 360 au profit de la commune de Garches
2016-055	09/03/2016	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2016-056	31/03/2016	Décision concernant le contrat de souscription d'applications mobiles sur le site de la ville années 2016 à 2019
2016-057	31/03/2016	Décision portant signature d'une adhésion au service Fast

DROITS DES SOLS DU 1er JANVIER AU 6 AVRIL 2016

<u>DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES</u>

08/1/2016	2, impasse Henri Regnault	Changement de destination du garage + création d'une ouverture en façades
08/1/2016	24, avenue de Brétigny	Ravalement
12/1/2016	9, impasse du Regard	Surélévation
14/1/2016	77, Grande Rue	Ravalement
15/1/2016	66, rue Athime Rué	Changement de couverture - ravalement - modification des gardes corps
18/1/2016	53, rue Jean Mermoz	Ravalement et modification de toiture
22/1/2016	67, Grande Rue	Mise en place d'une clôture entre le 32, rue Jean Mermoz et 67, Grande Rue
27/1/2016	219, Grande Rue	Modification de façade
01/2/2016	15, rue de Marnes	Transformation des façades
12/2/2016	18, rue Guynemer	Surélévation d'un mur en limite de propriété
15/2/2016	9, avenue Alphonse de Neuville	Construction d'une véranda et pose d'une fenêtre de toit sur le garage
19/2/2016	52, rue de Villeneuve	Réalisation d'une extension sous forme d'une véranda
19/2/2016	5, rue des Vergers	Travaux sur construction existante : surélévation
19/2/2016	8, rue Civiale	Remplacement d'un portail existant
23/2/2016	15, rue du 19 Janvier	Transformation d'un bureau en logement
26/2/2016	138, Grande Rue	Changement de destination d'une remise en bureau avec WC et salle de bain
26/2/2016	24, avenue casimir Davaine	Installation d'une piscine rectangulaire de 6 m 50 x 4 m avec un système de filtration Desjoyaux ne nécessitant pas de raccordement à l'égout.

03/3/2016	1-5, allée des Haras	Remplacement de la porte d'entrée du hall de l'immeuble
07/3/2016	143, Grande Rue	Réfection de la façade extérieure (RAL 8019) en conservant le bandeau du haut pour inscrire le nom de la boutique au pochoir en couleur argent.
09/3/2016	9, avenue du parc de Craon	Travaux sur construction existante : surélévation
14/3/2016	28, avenue Alphonse de Neuville	Division en vue de construire
22/3/2016	1, côte de l'Aimant	Modification de 3 fenêtres
22/3/2016	4, rue du dix-neuf Janvier	Division de terrain en vue de construire
29/3/2016	8, rue Athime Rué	Remplacement de la porte d'entrée, repositionnement de l'automate, réaménagement intérieur
30/3/2016	7, rue du marquis de Mores	Modification d'un garage existant
04/4/2016	15, rue du 19 Janvier	Transformation d'un bureau en logement
04/4/2016	9, avenue du maréchal Leclerc	Changement de l'enseigne

DÉCLARATIONS PRÉALABLES REFUSÉES OU ANNULÉES

26, rue des Jardins	Extension et surélévation
28, rue de Brétigny	Végétalisée, changement de l'ensemble de la
	clôture bordant l'avenue.
24, rue du Regard	Extension d'habitation
25, rue de la Porte Jaune	Surélévation
	28, rue de Brétigny 24, rue du Regard

AUTORISATIONS DE TRAVAUX ACCORDÉES

1, rue Henri Regnault	Mise aux normes d'accessibilité
25, rue Pasteur / 3, avenue Henri Bergson	Mise aux normes d'accessibilité
14, boulevard Raymond Poincaré	Mise aux normes d'accessibilité
74, boulevard Raymond Poincaré	Mise aux normes d'accessibilité
7, avenue du Maréchal Leclerc	Mise aux normes d'accessibilité
5, rue de l'Abreuvoir	Mise aux normes d'accessibilité
24, avenue Joffre	Mise aux normes d'accessibilité
8, avenue du Maréchal Leclerc	Mise aux normes d'accessibilité
20, rue de l'Abreuvoir	Mise aux normes d'accessibilité
24, rue de Marnes	Mise aux normes d'accessibilité
21, rue de Suresnes	Mise aux normes d'accessibilité
14, avenue du Maréchal Leclerc	Mise aux normes d'accessibilité
8, rue Athime Rué	Mise aux normes d'accessibilité
	25, rue Pasteur / 3, avenue Henri Bergson 14, boulevard Raymond Poincaré 74, boulevard Raymond Poincaré 7, avenue du Maréchal Leclerc 5, rue de l'Abreuvoir 24, avenue Joffre 8, avenue du Maréchal Leclerc 20, rue de l'Abreuvoir 24, rue de Marnes 21, rue de Suresnes 14, avenue du Maréchal Leclerc

AUTORISATION DE TRAVAUX REFUSÉE

11/2/2016 24, rue de Villeneuve Mise aux normes d'accessibilité

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

02/2/2016	15, rue des Bures	Modification de la teinte de la toiture, façades et rampe de stationnement
22/3/2016	22 bis, rue de Villeneuve	Construction d'une maison individuelle
22/3/2016	85, rue du dix-neuf Janvier	Construction d'un immeuble de 18 logements collectifs en R+2+combles
22/3/2016	71, rue de Suresnes	Démolition partielle du centre commercial de la Verboise. Réhabilitation des parkings existants du centre. Création d'un nouveau centre commercial avec extension des parkings sur la partie ouest. Couverture de l'ensemble du volume par une toiture végétalisée. Réalisation des travaux dans les copropriétés. Création de deux immeubles de logements sur la rue de Suresnes et la rue des Quatre Vents.
22/3/2016	Rue Athime Rué	Construction d'un immeuble de 11 logements collectifs en R+2+combles avec un niveau de sous-sol
11/04/2016	58, rue de Suresnes	Construction d'une maison individuelle

CERTIFICATS D'URBANISME

11/1/2016	71 à 79, rue de Suresnes - 17 à 23, rue des Quatre Vents
14/1/2016	Résidence lisière du Golf-54 à 60, rue du colonel de
	Rochebrune, golf 54-24-26, rue des Gaudonnes
25/1/2016	65,67,69,71,73,75,77 et 79, rue docteur Debat, 44,46,48 et 50,
0.5/1/0.01.6	rue du 19 Janvier entre deux voies
25/1/2016	3 bis, rue Sylvain Vigneras
25/1/2016	17 à 23, rue des Quatre Vents, 71-73, rue de Suresnes
26/1/2016	12, rue Sylvain Vigneras
26/1/2016	7, rue Civiale
26/1/2016	2, avenue de la Bédoyère
26/1/2016	14, avenue du Maréchal Leclerc
26/1/2016	18, rue des Suisses
26/1/2016	54, rue du colonel de Rochebrune
26/1/2016	34, avenue de Brétigny
26/1/2016	94 bis, boulevard Raymond Poincaré
26/1/2016	48, rue des Croissants
26/1/2016	161, rue de Buzenval
26/1/2016	48, rue des Croissants
26/1/2016	59, rue du Docteur Debat
26/1/2016	22 vc, sente des Châtaigniers
29/1/2016	Impasse de Buzenval
29/1/2016	16, rue du Marquis de Mores
29/1/2016	2, avenue de la Bédoyère
29/1/2016	9, allée des belles Vues
29/1/2016	73, rue de Suresnes
29/1/2016	25, rue Pasteur

- 29/1/2016 52, rue Athime Rué
- 29/1/2016 59, rue du Docteur Debat
- 03/2/2016 59, rue du Docteur Debat
- 03/2/2016 12, boulevard Raymond Poincaré
- 03/2/2016 80, rue du colonel de Rochebrune
- 08/2/2016 37, rue de la côte Saint-Louis
- 10/2/2016 117, rue de Buzenval
- 10/2/2016 19, chemin des Vignes
- 10/2/2016 5, rue des Suisses
- 10/2/2016 17 bis, rue du Levant
- 11/2/2016 2 à 8, rue du Regard
- 11/2/2016 168, boulevard du Général de Gaulle
- 11/2/2016 154, boulevard du Général de Gaulle
- 15/2/2016 117, rue de Buzenval
- 15/2/2016 11, rue de la Porte Jaune
- 17/2/2016 35, avenue des Jockeys
- 17/2/2016 19, chemin des Vignes
- 17/2/2016 8, rue Sylvain Vigneras
- 17/2/2016 59, rue du Docteur Debat
- 17/2/2016 34, avenue de Brétigny
- 19/2/2016 26, avenue de Brétigny
- 19/2/2016 11, rue du dix-neuf Janvier
- 08/3/2016 9, rue de la Rangée
- 08/3/2016 20, rue des Croissants
- 08/3/2016 14, avenue Alphonse de Neuville
- 08/3/2016 215, Grande Rue
- 08/3/2016 12, rue Sylvain Vigneras
- 08/3/2016 73, rue de Suresnes
- 08/3/2016 73, rue de Suresnes
- 08/3/2016 19, rue de la Rangée
- 08/3/2016 22 vc, sente des châtaigniers
- 08/3/2016 rue de l'Abreuvoir
- 08/3/2016 19, rue du dix- neuf Janvier
- 08/3/2016 22 vc, sente des châtaigniers
- 08/3/2016/ 229, Grande Rue
- 08/3/2016 59, rue du Docteur Debat
- 08/3/2016 181, rue de la Porte Jaune
- 08/3/2016 153, rue de Buzenval
- 08/3/2016 73, rue de Suresnes
- 08/3/2016 19 bis, rue de Villeneuve
- 08/3/2016 19, chemin des Vignes
- 08/3/2016 80, rue du colonel de Rochebrune
- 08/3/2016 154, boulevard du Général de Gaulle
- 08/3/2016 122, Grande Rue
- 10/3/2016 48, rue du dix-neuf Janvier
- 10/3/2016 37, rue du Docteur Debat
- 10/3/2016 12, boulevard Raymond Poincaré
- 10/3/2016 18, place Saint-Louis

- 10/3/2016 5, avenue de la Bédoyère
- 10/3/2016 12, rue du Docteur Debat
- 10/3/2016 15, rue des Quatre Vents
- 10/3/2016 40 bis, rue Athime Rué
- 10/3/2016 1, rue du Marquis de Mores
- 10/3/2016 11 à 15, rue des Quatre Vents
- 10/3/2016 52, rue Athime Rué
- 10/3/2016 52, boulevard du Général de Gaulle/17 à 25, rue Jean Mermoz
- 10/3/2016 12, boulevard Raymond Poincaré
- 10/3/2016 111, rue de Buzenval
- 10/3/2016 48, rue du dix- neuf Janvier
- 10/3/2016 73, rue de Suresnes
- 22/3/2016 156, boulevard du Général de Gaulle
- 22/3/2016 118, Grande Rue
- 22/3/2016 19, chemin des Vignes, allée des Songes
- 22/3/2016 34, avenue Henri Bergson
- 22/3/2016 40 bis, rue Athime Rué
- 25/3/2016 54, rue du colonel de Rochebrune
- 25/3/2016 12, rue Sylvain Vigneras
- 25/3/2016 168, boulevard du Général de Gaulle
- 01/4/2016 73, rue de Suresnes
- 01/4/2016 11, avenue du Maréchal Leclerc
- 01/4/2016 48, rue du dix-neuf Janvier
- 07/4/2016 65, rue du Dix-neuf Janvier
- 8/04/2016 17, rue des Croissants
- 08/4/2016 12, boulevard Raymond Poincaré
- 8/04/2016 176, Grande Rue
- 8/04/2016 13, rue du Dix-neuf Janvier
- 8/04/2016 28, avenue Alphonse de Neuville
- 11/4/2016 22, boulevard du Parc de Craon
- 11/04/2016 58, rue de Suresnes
- 12/04/2016 28, avenue de Brétigny
- 13/04/2016 70, rue du colonel de Rochebrune
- 13/04/2016 117, rue de Buzenval
- 13/04/2016 53, rue Jean Mermoz
- 13/04/2016 178, Grande Rue
- 18/04/2016 54, rue du Colonel de Rochebrune
- 18/04/2016 51, rue de Suresnes
- 18/04/2016 76, boulevard du Général de Gaulle
- 18/04/2016 5, avenue Léonce Bucquet
- 18/04/2016 219, Grande Rue
- 18/04/2016 14, avenue du Maréchal Leclerc
- 18/04/2016 4, rue du Dix-neuf Janvier

CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES

Séance du 17 février 2016

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU 9 DÉCEMBRE 2015

Le procès-verbal du comité de la Caisse des Écoles du 9 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité par le comité.

APPROBATION DU BILAN FINANCIER 2015

Le comité de la Caisse des Écoles approuve, à l'unanimité, le bilan financier de l'année 2015.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016

Le comité de la Caisse des Écoles de Garches déclare s'être réuni, sur convocation de son Président, le mercredi 17 février 2016 pour débattre des orientations générales du budget conformément aux textes en vigueur.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 26 janvier 2016

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2015

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du 17 décembre 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

SIGNATURE DE LA CONVENTION 2015 CONCERNANT LA PARTICIPATION DU DEPARTEMENT AUX COÛTS D'ABONNEMENT DU SYSTÈME DE TÉLÉALARME

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, décide d'autoriser le Sénateur-Maire, Président du CCAS à signer la convention à intervenir avec le Conseil Départemental, fixant la participation de ce dernier, au titre de l'année 2015, aux coûts du système de téléalarme, géré par le CCAS, au bénéfice des personnes âgées et handicapées de la commune.

AIDE FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATION D'UN SÉJOUR D'ÉTÉ A DESTINATION DE JEUNES GARCHOIS

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association « Garches Évènements » une aide financière de 1 600 € pour l'organisation, en juillet 2016, d'un séjour d'été à destination de sept jeunes garchois, dont les familles sont en difficultés sociales ou financières.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EXAMINE ENSUITE :

- Un dossier d'allocation communale complémentaire
- Trois demandes d'aide financière

Séance du 8 mars 2016

<u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JANVIER 2016</u> Le Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du 26 janvier 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

RAPPORT D'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX 2015 ET DÉBAT BUDGÉTAIRE:

Le rapport comptabilise les aides légales traitées en 2015 ainsi que les aides facultatives.

À cet égard, le montant des aides financières, qui peuvent être délivrées sous forme de secours en argent ou de chèques d'accompagnement personnalisé, est en baisse par rapport à 2014, du fait, notamment de l'absence d'une assistante sociale au sein de l'EDAS mais aussi de la réorientation de ce service vers d'autres types d'aides, plus axés sur l'accompagnement.

Au niveau de la situation familiale, les aides concernent toujours, majoritairement, les foyers constitués d'un seul adulte, qu'il s'agisse de personnes vivant seules ou de familles monoparentales. Comme les années précédentes, on constate, la prédominance, parmi les personnes aidées, des personnes exerçant une activité professionnelle, dans le cadre de conditions de travail souvent précaires. Ceci, en liaison avec la tranche d'âge majoritairement aidée, 25-54 ans.

On constate, toujours, chez un certain nombre d'usagers en grande fragilité, une difficulté à se mobiliser et à saisir les services sociaux (phénomène de « non recours aux droits »). Leurs perspectives de rétablissement ultérieur s'avèrent d'autant plus difficiles.

Au niveau du type d'aides, elles restent, prioritairement, ciblées, au niveau des secours d'urgence, sur les dépenses alimentaires et de vie courante.

Les aides du CCAS et du Département sont complétées par les secours apportés par les associations caritatives, qui continuent d'œuvrer pour accompagner et aider les Garchois en difficulté.

En matière de prévention et d'animation, le CCAS joue un rôle important dans la coordination des actions de soutien, notamment par le biais de l'AGMAD, aux personnes âgées et handicapées, l'accompagnement des familles et des jeunes, et le développement d'actions intergénérationnelles, ou visant à maintenir le lien social, telles que les cours informatiques pour séniors.

En matière d'accès aux droits, outre la domiciliation de personnes sans domicile fixe, le CCAS accompagne, par le biais de l'Association « Nouvelle Voies », les personnes en situation de précarité dans leurs démarches administratives.

Ce besoin d'accompagnement est d'autant plus important qu'on assiste, à l'heure actuelle, au désengagement ou à l'éloignement géographique de certains partenaires (fermeture de l'agence CAF de Suresnes).

La responsable de l'EDAS évoque, à ce propos, la réorganisation des services sociaux départementaux, avec un redéploiement sur sept territoires. L'EDAS de Saint-Cloud, Garches, Marnes la Coquette et Vaucresson serait, ainsi, rattaché à un territoire incluant la ville de Boulogne.

M. le Président fait part du rendez-vous qu'il doit avoir, prochainement, avec les élus du Conseil Départemental, dans l'objectif de maintenir un service social de proximité, et un travail de collaboration avec les services du département.

Le débat budgétaire fait, ressortir, outre l'importance du travail en réseau, y compris avec les associations caritatives, le besoin de renforcer l'accompagnement juridique et administratif des personnes en difficulté.

AIDES FINANCIÈRES

Le Conseil d'Administration étudie ensuite deux demandes d'aide financière.

TERRITOIRE « PARIS OUEST LA DÉFENSE »

Séance du 11 janvier 2016

INSTALLATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE

L'an deux mille seize, le onze janvier, le conseil de territoire, dûment convoqué le cinq janvier par Monsieur Patrick JARRY, Maire de Nanterre, s'est réuni à l'hôtel de ville de Nanterre. Monsieur Jean-Pierre HERVO, doyen d'âge de l'assemblée, déclare la séance ouverte, élit en qualité de secrétaire pour cette séance Madame Gwenn HERBIN. Elle déclare installés les 90 conseillers de territoire. Elle élit en qualité de scrutateurs de la séance Mme Camille BEDIN et Monsieur Alexis MARTIN.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Le conseil de territoire procède à l'élection du Président du conseil de territoire. Monsieur Jacques KOSSOWSKI obtient 86 voix et est déclaré élu en qualité de Président.

APPROBATION DE LA CHARTE DE GOUVERNANCE

Le conseil de territoire adopte par 88 voix pour et 2 voix contre, la charte de gouvernance de l'établissement public territorial.

FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

Le conseil de territoire fixe, à l'unanimité, le nombre de vice-présidents à dix.

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Le conseil de territoire procède à l'élection des dix vice-présidents. Sont déclarés élus :

1 ^{er} vice-président	Patrick BALKANY
2 ^{ème} vice-président	Éric BERDOATI
3 ^{ème} vice-président	Joëlle CECCALDI-RAYNAUD
4 ^{ème} vice-président	Christian DUPUY
5 ^{ème} vice-président	Jean-Christophe FROMANTIN
6 ^{ème} vice-président	Jacques GAUTIER
7 ^{ème} vice-président	Patrick JARRY
8 ^{ème} vice-président	Philippe JUVIN
9 ^{ème} vice-président	Virginie MICHEL-PAULSEN
10 ^{ème} vice-président	Patrick OLLIER

NOM ET ADRESSE DU SIÈGE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

Le conseil de territoire approuve, à l'unanimité le nom de l'établissement public territorial dit « T4 » : Paris Ouest La Défense et demande que le siège, fixé au 88, rue du 8 mai 1945 à Nanterre, soit situé 1, place de la Boule à Nanterre.

FIXATION DES LIEUX DE RÉUNION DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Le conseil de territoire décide, à l'unanimité, que le conseil de territoire peut se réunir au sein des équipements des villes de Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Suresnes et Vaucresson, communes membres de l'établissement public territorial et autorise le Président à convoquer le conseil de territoire dans ces lieux.

Séance du 18 janvier 2016

INSTALLATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE

L'an deux mille seize, le dix-huit janvier, le conseil de territoire, s'est réuni à Courbevoie sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président et élit en qualité de secrétaire de séance Monsieur Alexis MARTIN.

Le conseil de territoire approuve, à l'unanimité, le compte rendu du 11 janvier 2016 et élit en qualité de scrutateurs : Madame Camille BEDIN et Monsieur Vincent FRANCHI.

DÉLÉGATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE AU PRÉSIDENT

Le conseil de territoire, par 87 voix pour et 1 contre,

- ❖ Accorde au Président les délégations suivantes afin de lui permettre :
 - 1 lorsque les crédits sont prévus au budget, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres et toutes décisions concernant leurs avenants dont le montant est inférieur à 2 500 000 € HT pour les fournitures et services et dont le montant est inférieur au seuil prévu à l'article 26-II-5° du Code des marchés publics pour les travaux ;
 - 2 de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans;
 - 3 d'accepter les indemnités de sinistre ;
 - 4 de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules dans la limite fixée de 4 600 € par règlement ;
 - 5 De créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services :
 - 6 de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €;
 - 7 de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
 - 8 d'intenter au nom de l'établissement public territorial les actions en justice ou de défendre l'établissement public territorial dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis suivants : les actions en justice seront réalisées tant en demande qu'en défense devant tous les degrés de juridiction de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif que ce soit en première instance, en appel, en cassation ou en référé, pour toutes les actions de nature civile, administrative ou pénale destinées à préserver les intérêts de l'établissement public territorial, y compris les dépôts de plainte, les constitutions de partie civile et les désistements d'actions :
 - 9 de procéder, dans la limite des crédits inscrits au budget territorial et au budget annexe de l'assainissement, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opération de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au CGCT au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
 - 10 de prendre les décisions relatives aux demandes de subvention.
- ❖ Rappelle que, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, les décisions du Président feront l'objet d'une communication à chaque conseil de territoire.
- ❖ Précise que, conformément à l'article L.5211-9 du CGCT, que les attributions déléguées au Président pourront faire l'objet de sa part, d'une subdélégation aux vice-présidents. Ces subdélégations subsistent en cas d'empêchement du Président.

DÉLÉGATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE AU BUREAU

Le conseil de territoire, à l'unanimité, décide que délégation est donnée au Bureau de l'établissement public territorial pour toute la durée du mandat, à l'effet de statuer, en toutes matières, sur toutes les affaires relevant de la compétence du conseil de territoire à l'exception de celle énumérées ci-après :

- 1. du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances ;
- 2. de l'approbation du compte administratif;
- 3. des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15;
- 4. des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5. de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6. de la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7. des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville ;
- 8. des délégations accordées au Président par délibération du conseil de territoire en date du 18 janvier 2016.

Et précise qu'il sera rendu compte, lors de chaque réunion du conseil de territoire, par le Président des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation du conseil de territoire.

ÉLECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le conseil de territoire, à l'unanimité, décide de créer une seule commission d'appel d'offres à caractère permanent, délègue au Président les compétences afférant à l'ensemble des opérations préalables à la présentation des dossiers à la commission d'appel d'offres.

Le conseil de territoire procède à l'élection des membres pour siéger à la commission d'appel d'offres, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Sont déclarés élus à l'unanimité :

Titulaires	Suppléants
Mme Sophie DESCHIENS	Mme Cécile GUILLOU
M. Jean-Pierre HERVO	Mme Mireille BERTRAND
Mme Marie-Claude GAREL	M. Yves MENEL
Mme Virginie MICHEL-PAULSEN	Mme Caroline CHAFFARD-LUCON
Mme Anne ROUBY	M. Bernard GAHNASSIA

<u>CRÉATION ET ÉLECTION D'UNE COMMISSION AD HOC EN MATIÈRE DE MARCHÉS DE TRAVAUX</u>

Le conseil de territoire, à l'unanimité, décide de créer une commission ad hoc pour les marchés publics et accords-cadres de travaux passés selon une procédure adaptée, chargée d'émettre un avis concernant l'attribution de ces contrats à partir du seuil prévu à l'article 26-II.2° du code des marchés publics et procède à l'élection des membres pour siéger. Sont déclarés élus à l'unanimité :

Titulaires	Suppléants	
Mme Cécile GUILLOU	Mme Sophie DESCHIENS	
Mme Mireille BERTRAND	M. Jean-Pierre HERVO	
Mme Jeanne BECART	M. Rachid TAYEB	
Mme Caroline CHAFFARD-LUCON	Mme Virginie MICHEL-PAULSEN	
M. Bernard GAHNASSIA	Mme Anne ROUBY	

<u>CRÉATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TERRITORIALES</u>

Le conseil de territoire, à l'unanimité, décide de créer la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) et fixe la composition de la CLECT à vingt-deux membres, soit deux représentants par commune.

ÉLECTION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS – SYNDICAT MIXTE DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES (SYELOM)

Le conseil de territoire, à l'unanimité, décide d'élire en qualité de délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein du SYELOM :

Titulaires	Suppléants
M. Jacques GAUTIER	M. Yves MENEL
M. Yves MOREAUX	Mme Jeanne BECART
M. Éric BERDOATI	Mme Caroline CHAFFARD-LUCON
M. Dominique LEBRUN	Mme Brigitte PINAULDT
Mme Catherine BLOCH	Mme Fabienne GARON
M. Éric FLAMAND	Mme Véronique JACQUELINE
M. Norredine IZNASNI	Mme Zahra BOUDJEMAI
M. Patrice MARCHAL	Mme Thérèse NGIMBOUS-BAT JOM
M. Amirouche LAIDI	Mme Cécile GUILLOU
M. Loïc DEGNY	Mme Christiane BAUDAT
M. Éric CESARI	Mme Marie-Pierre LIMOGE
M. Bernard ACCART	Mme Marion JACOB-CHAILLET
Mme Joëlle CECCALDI-RAYNAUD	Mme Josiane ABKARI
M. Bernard GAHNASSIA	Mme Raymonde MADRID
M. Jean-François DRANSART	Mme Marie-Claude THIMEL
Mme Michèle MICHELET	M. Yann MARTIN-CHAUFFIER
Mme Sophie DESCHIENS	Mme Isabelle COVILLE
M. Bertrand PERCIE du SERT	M. Fadi ABOU GHANTOUS
M. Jean-Christophe FROMANTIN	M. Éric SCHINDLER
M. Serge VINENT-GARRO	M. Jean-Philippe DUMONT

ÉLECTION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS – SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRAITEMENT DES RÉSIDUS URBAINS (SITRU)

Le conseil de territoire, à l'unanimité, décide d'élire en qualité de délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein du SITRU :

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Pierre DIDRIT	Mme Florence COULAMY
M. Olivier GODON	
M. Pascal PERRIN	

<u>ÉLECTION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS – SYNDICAT DES EAUX DE LA PRESQU'ÎLE DE GENNEVILLIERS (SEPG)</u>

Le conseil de territoire, à l'unanimité, décide d'élire en qualité de délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein du SEPG :

Titulaires	Suppléants
Mme Marion JACOB-CHAILLET	Mme Sybille d'ALIGNY
M. Serge DESESMAISON	Mme Martine BORAGNO
M. Daniel COURTES	M. Jean-François DRANSART
M. Philippe JUVIN	Mme Michèle MICHELET

M. Yves PERREE	M. Noreddine IZNASNI
Mme Christine BOURCET	M. Christophe HERAUD
M. Bruno CHANUT	M. Pascal PERRIN
Mme Dominique DEBRAS	M. Patrice COSSON
M. Patrick OLLIER	M. Amirouche LAIDI
M. Jean-Pierre DIDRIT	M. Stéphane PERRIN BIDAN
M. Philippe LANGLOIS D'ESTAINTOT	
M. Jean-Luc LECLERCQ	
M. Jean-Pierre RESPAUT	

<u>ÉLECTION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS – SYNDICAT DES EAUX D'ILE-DE-FRANCE (SEDIF)</u>

Le conseil de territoire, à l'unanimité, décide d'élire en qualité de délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein du SEDIF :

Titulaires	Suppléants
Mme Anne-Laure LEBRETON	M. Bernard GAHNASSIA
Mme Sophie DESCHIENS	Mme Isabelle COVILLE
M. Serge VINENT-GARRO	Mme Marie-Laure SOUPLET

<u>ÉLECTION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS – SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DU SERVICES DES EAUX DE VERSAILLES ET SAINT-CLOUD (SMGSEVESC)</u>

Le conseil de territoire, à l'unanimité, décide d'élire en qualité de délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein du SMGSEVESC :

Titulaires	Suppléants
M. Yves MENEL	M. Yves MOREAUX
Mme Béatrice BODIN	Mme Jeanne BECART
M. Éric BERDOATI	Mme Caroline CHAFFARD-LUCON
M. Dominique LEBRUN	Mme Brigitte PINAULDT
Mme Catherine BLOCH	Mme Fabienne GARON
M. Éric FLAMAND	Mme Véronique JACQUELINE

<u>ÉLECTION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS – SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE DE NANTERRE (SPLAN)</u>

Le conseil de territoire, à l'unanimité, décide d'élire en qualité de délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein des conseils d'administration et aux assemblées générales de la SPLAN : Monsieur Éric LE LANN.

<u>INDEMNITÉS AUX PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENTS ET CONSEILLERS DE TERRITOIRE</u> Le conseil de territoire, par 89 voix pour et 1 contre,

- Fixe dans le respect des dispositions prévues par les textes :
 - A 110 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, le taux de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Président, avec effet notamment de la date à laquelle son élection a revêtu un caractère exécutoire,

- A 44 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, le taux de l'indemnité à verser aux 10 vice-présidents pour l'exercice effectif de leurs fonctions, avec effet de la date à laquelle leur élection a revêtu un caractère exécutoire,
- A 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, le taux de l'indemnité à verser aux conseillers de territoire pour l'exercice effectif de leurs fonctions, avec effet de la date à laquelle leur élection a revêtu un caractère exécutoire.
- ❖ Approuve le tableau détaillant les indemnités allouées au Président, Vice-Présidents et aux conseillers de territoire.
- ❖ Impute les dépenses résultant de la présente délibération sur les crédits ouverts au budget.

DROIT Ă LA FORMATION DES ÉLUS

Le conseil de territoire, par 89 voix pour et 1 contre,

- ❖ Autorise ses élus à accéder à des formations dans les domaines de compétences de l'établissement public territorial, auxquelles peuvent éventuellement s'ajouter d'autres formations de leur choix, dès lors qu'elles sont liées à l'exercice de leurs fonctions électives et qu'elles sont dispensées par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur.
- ❖ Prend acte que, afin d'exercer leur droit à la formation, les élus locaux salariés, fonctionnaires ou contractuels, disposent d'un congé de formation de 18 jours pour la durée du mandat, quel que soit le nombre de mandats détenus. Les pertes de revenus qui en résulteraient, seront compensées par l'établissement public territorial dans la limite de 18 jours et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance.
- ❖ Précise que, conformément à la législation en vigueur, chaque année un tableau récapitulant les actions de formation sera annexé au compte administratif et donnera lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil de territoire.
- ❖ Décide que les frais de déplacement qui comprennent les frais de transport, les frais d'hébergement et de restauration, seront pris en charge dans les mêmes conditions que les dispositions qui régissent le déplacement des fonctionnaires de l'Etat.
- ❖ Précise que le budget annuel qui y est consacré ne peut être inférieur à 2 % du montant des indemnités de fonctions qui peuvent être allouées aux élus et que le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant.
- S'engage à inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours.

CONVENTION DE PRISE EN CHARGE PROVISOIRE DES DÉPENSES ET RECETTES TRANSFÉRÉES AVEC LES COMMUNES DE LEVALLOIS-PERRET, NEUILLY-SUR-SEINE ET LA GARENNE-COLOMBES

Le conseil de territoire, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de prise en charge provisoire des dépenses et recettes transférées, à intervenir avec les communes de Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine et La Garenne-Colombes, autorise le Président du conseil de territoire à la signer ainsi que tous les actes y afférent et dit que les recettes et les dépenses résultant de l'exécution de la convention seront inscrites au budget de l'établissement public territorial pour l'année 2016.

CONVENTION DE CONVENTION DE TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRTIFS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le conseil de territoire, à l'unanimité, décide de conclure une convention avec le Préfet des Hauts-de-Seine en vue de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, indique que cette convention est conclue pour un an et sera renouvelable par reconduction expresse et autorise le Président à signer la convention.

INDEMNITÉS VERSÉES AU TITRE DES ACTIVITÉS ACCESSOIRES

Le conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ Fixe la liste des activités accessoires pour assurer les missions nécessaires à l'activité de l'établissement public territorial, ainsi que le niveau de rémunération et la quotité de temps de travail correspondante des agents appelés à exercer pour le compte de l'établissement public territorial.
- ❖ Dit que les indemnités accessoires, qui prennent effet au 1^{er} janvier 2016, date de création de l'établissement public territorial sont versées :
 - Pour une durée de six mois pour les fonctions de direction générale et de cabinet ;
 - Pour une durée de trois mois pour l'ensemble des autres fonctions (périmètre des anciennes communautés d'agglomération Cœur de Seine, du Mont-Valérien et de Seine-Défense).
- Précise que les indemnités pour activités accessoires :
 - Sont versées mensuellement,
 - Prennent fin dès lors que l'agent concerné cesse d'exercer, pour le compte de l'établissement public territorial, les missions.
- ❖ Dit que les niveaux de rémunération ci-dessus indiqués s'entendent comme des maximums pouvant être minorés par décision de l'autorité territoriale pour tenir compte des situations individuelles.
- ❖ Autorise le Président à signer les arrêtés individuels correspondants.
- ❖ Impute les dépenses résultant de la présente délibération sur les crédits ouverts au budget.

Séance du 21 mars 2016

OUVERTURE DE SÉANCE

L'an deux mille seize, le vingt et un mars, le conseil de territoire, s'est réuni à Suresnes sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président, à l'unanimité, déclare installée dans ses fonctions de conseillère de territoire : Madame Nassera HAMZA, élit en qualité de secrétaire de séance : Madame Camille BEDIN, approuve le compte rendu du 18 janvier 2016 et prend acte des décisions prises par le Président en vertu de la délégation accordée par le conseil de territoire le 18 janvier 2016, ainsi que celles prises par le Président de l'ex-communauté d'agglomération du Mont-Valérien.

RAPPORT 2015 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le conseil de territoire, après en avoir délibéré, prend acte du rapport 2015 sur la situation en matière de développement durable des ex-EPCI auxquels s'est substitué l'établissement public territorial.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Le conseil de territoire, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2016 et de la tenue d'un débat et précise que le rapport d'orientations budgétaires sera mis à la disposition du public au siège de l'établissement et dans les mairies des communes membres de l'établissement public territorial.

FIXATION DES MONTANTS PROVISOIRES DE FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES POUR 2016

Le conseil de territoire, à l'unanimité, fixe de façon provisoire, le montant du FCCT à inscrire au budget primitif de l'établissement public territorial comme suit :

Garches	4 569 671 €
Saint-Cloud	9 575 597 €
Vaucresson	2 050 792 €
Nanterre	53 419 033 €

Rueil-Malmaison	35 599 448 €
Suresnes	17 804 282 €
Courbevoie	36 851 491 €
Puteaux	41 024 251 €
La Garenne Colombes	45 100 €
Levallois-Perret	0€
Neuilly-sur-Seine	362 389 €

et dit que le montant du FCCT définitif pour 2016 sera fixé dans le cadre de la CLECT avant la fin de l'année 2016.

<u>CRÉATION DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » ET CRÉATION DU BUDGET ANNEXE « PEP'IT »</u>

Le conseil de territoire, à l'unanimité, décide de créer deux budgets intitulés « budget annexe assainissement » et « budget annexe PEP'IT » et précise que la traduction budgétaire s'opèrera lors du vote du budget primitif pour 2016.

FIXATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2016 POUR LES VILLES DE GARCHES, SAINT-CLOUD ET VAUCRESSON

Le conseil de territoire, à l'unanimité,

- Fixe les tarifs de redevance de l'assainissement collectif applicables, à compter du 1^{er} avril 2016, aux usagers selon leur domicile à savoir :
 - à 0,2387 € HT par m3 d'eau consommée pour la ville de Garches,
 - à 0,18121 € HT par m3 d'eau consommée pour la ville de Saint-Cloud,
 - à 0,3333 € HT par m3 d'eau consommée pour la ville de Vaucresson.
- ❖ Autorise le Président ou son représentant à procéder au recouvrement de la redevance auprès des organismes ou collectivités chargés de la facturation d'eau.
- ❖ Donne pouvoir au Président ou à son représentant pour signer tout document relatif à cette délibération.
- ❖ Dit que la recette sera constatée sur le budget annexe du service assainissement de l'établissement public territorial.

CRÉATION ET ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Le conseil de territoire, à l'unanimité,

- Décide de créer la commission consultative des services publics locaux.
- ❖ Délègue au Président la compétence de saisine de la commission consultative des services publics locaux lorsque cette commission doit rendre un avis sur les projets mentionnés à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Locales.
- ❖ Décide de fixer à onze le nombre de conseillers de territoire et à onze le nombre de représentants des associations locales pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux.
- ❖ Procède à l'élection des conseillers de territoire et des associations locales pour siéger. Sont déclarés élus à l'unanimité :

Conseillers de territoires	Représentant des associations locales
Mme Catherine ECRAN	Association famille et consommateur de Courbevoie la
	Défense
M. Yves MENEL	Association activité des retraités
M. Jean-François DRANSART	Association aide aux orphelins garennois
Mme Sophie DESCHIENS	Association des services à domicile de Levallois
Mme Gwenn HERBIN	Association Naturellement Nanterre
Mme Françoise DESCHEEMAEKER	Association les consommateurs de Neuilly

M. Pascal MOREAU-LUCHAIRE	Association les pavés de Puteaux
Mme Anne ROUBY	Association C2A
Mme Caroline CHAFFARD-LUCON	Association la maison de l'amitié
Mme Béatrice de LAVETTE	Association Suresnes commerces
Mme Virginie MICHEL-PAULSEN	Association des contribuables de Vaucresson

<u>CRÉATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR</u> L'ACCESSIBILITÉ (CIA)

Le conseil de territoire, à l'unanimité, approuve la création de la commission intercommunale pour l'accessibilité, fixe la composition de la commission intercommunale pour l'accessibilité comme suit :

- 22 élus, en sus du Président,
- 22 représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, des acteurs économiques et d'autres usagers de l'établissement public territorial

et précise que les membres de cette commission sont nommés par arrêté du Président.

<u>CRÉATION ET PROPOSITION DE LA LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION</u> INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID)

Le conseil de territoire, à l'unanimité, approuve la création de la commission intercommunale des impôts directs, propose pour siéger au sein de la commission intercommunale des impôts directs :

Titulaires	Suppléants
M. Patrick GIMONET	M. Thierry COLAS
M. Marcel POUJADE	M. Arnaud APPOURCHAUX
Mme Nicole LEGUÉ	Mme Jeanne BÉCART
M. Jean-Jacques BOULANGER	M. Bernard LUCIANI
M. Yves PERRÉE	Mme Marie-Claude THIMEL
Mme Anne FOMMARTY	M. Xavier PINTA
M. Jean-Yves CAVALLINI	M. Philippe LAUNAY
M. Jérôme KARKULOWSKI	M. Didier BOIX
M. Abid EL KHATTABI	Mme Amandine ROUAH
M. Michel BOTREAU	M. Gérard DUBOIS
M. Nicolas WALLACH	Mme Anne-Christine CHEYMOL
M. Bernard WENDEN	M. Patrick BERTRAND
M. Bernard GAHNASSIA	Mme Marie FEDON-TRESTOURNEL
M. Jean-Michel MARCHIONI	Mme Anne-Laure LEBRETON
M. Daniel ROCHEREAU	M. Vincent OLIVIER
M. Serge PORTAULT	Mme Martine MAYET
M. Tony MAROSELLI	M. Patrick GAILLARD
M. Alain CAZALE	Mme Claudine BETHOUT
M. Yohann CORVIS	Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE
Mme Nassera HAMZA	M. Xavier LACOVELLI
M. Xavier DENEUX	M. Daniel ROMAN
Mme Fabienne GARON	M. Denis JACQUIN

et précise que cette liste ne sera définitive que lorsque les conseils municipaux des villes auront délibéré à ce sujet.

REMPLACEMENT D'UN DÉLÉGUÉ AU SEIN DU SITRU

Le conseil de territoire, à l'unanimité, après avoir fait appel aux candidatures, décide d'élire en qualité de délégué suppléant pour siéger au sein du SITRU : Monsieur Philippe LANGLOIS D'ESTAINTOT.

<u>ÉLECTION DE REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DES COTEAUX ET DU VAL DE SEINE</u>

Le conseil de territoire, à l'unanimité, décide d'élire en qualité de délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein du syndicat mixte des Coteaux et du Val de Seine :

Titulaires	Suppléants
M. Jacques GAUTIER	Mme Béatrice BODIN
M. Éric BERDOATI	M. Dominique LEBRUN
M. Éric SEYNAVE	M. Thierry ARNAUD
Mme Virginie MICHEL-PAULSEN	M. Xavier DENEUX

<u>POURSUITE DES PROCÉDURES DE RÉVISION OU MODIFICATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ</u>

Le conseil de territoire, à l'unanimité, décide de poursuivre les procédures de révision du règlement local de publicité engagées par les villes de Suresnes, Vaucresson, Courbevoie et de Puteaux avant le 1^{er} janvier 2016 et décide que la procédure relative à la modification du RLP de la ville de Saint-Cloud sera également poursuivie par l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, sous réserve de la délibération du conseil municipal de Saint-Cloud lui donnant son accord.

<u>POURSUITE DES PROCÉDURES RELATIVES Ă L'ÉVOLUTION DES PLANS LOCAUX D'URBANISME</u>

Le conseil de territoire, à l'unanimité, décide de poursuivre les procédures d'élaboration, de révision, de modification et de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme engagée par les villes de Suresnes, Vaucresson, Levallois, Courbevoie et Puteaux avant le 1^{er} janvier 2016.

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP) DE VAUCRESSON

Le conseil de territoire prend acte de la tenue du débat sur les orientations et les objectifs définis pour le règlement local de publicité (RLP) de la commune de Vaucresson, étant précisé que la présente délibération n'est pas soumise au vote.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL Ă VOCATION UNIQUE DES TERRAINS DE SPORTS YVES DU MANOIR

Séance du 29 mars 2016

<u>APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU</u> 30 MARS 2015

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 30 mars 2015.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016

Le comité syndical, à l'unanimité, déclare s'être réuni le 29 mars 2016 sur convocation du Président, afin de débattre sur les orientations générales du Budget 2016, conformément aux textes en vigueur.

<u>COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015</u>

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2015 qui fait apparaître les résultats suivants :

♦ SECTION D'INVESTISSEMENT Excédent 7 033,48 €
 ♦ SECTION DE FONCTIONNEMENT Excédent 52 677,09 €

et décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent brut de la Section de Fonctionnement du Compte Administratif 2015 soit 52 677,09 € en report des recettes de la Section de Fonctionnement (article 002). Les écritures comptables seront affectées au budget primitif 2016.

<u>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC DE SAINT-CLOUD POUR L'EXERCICE 2015</u>

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve, le Compte de Gestion du Comptable Public de Saint-Cloud qui fait apparaître les résultats suivants :

♦ SECTION D'INVESTISSEMENT Excédent 7 033,48 €
 ♦ SECTION DE FONCTIONNEMENT Excédent 52 677,09 €

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CARBURANTS À LA VILLE DE GARCHES

Le comité syndical, à l'unanimité, fixe le montant du remboursement pour l'exercice 2016 à 1 000 € au titre des frais de carburants.

Séance du 6 avril 2016

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le comité syndical, à l'unanimité, vote, par article, en section d'investissement et par chapitre, en section de fonctionnement, le Budget Primitif 2016 du Syndicat qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de :

EN SECTION D'INVESTISSEMENT
 EN SECTION DE FONCTIONNEMENT
 9 354,80 €
 132 526,32 €

et fixe la contribution globale de chacune des Communes aux frais de fonctionnement du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des terrains Yves du Manoir, pour 2016 à :

GARCHES 39 924,62 € *VAUCRESSON* 39 924,61 €

SYNDICAT INTERCOMMUNAL Ă VOCATION UNIQUE DU HARAS LUPIN

Séance du 7 mars 2016

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - ANNÉE 2016

Le comité syndical à l'unanimité prend acte du débat sur les orientations budgétaires 2016.

Séance du 21 mars 2016

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2015 AU BUDGET PRIMITIF 2016

Le comité syndical, à l'unanimité, décide de reprendre en totalité le résultat de fonctionnement 2015 au budget primitif 2016, soit 49 124,35 € au compte 002-010 − Excédent de fonctionnement reporté et de reprendre l'excédent d'investissement 2015 au budget primitif 2016 pour 105 590,45 € au compte 001-010 − Excédent d'investissement reporté.

BUDGET PRIMITIF 2016

Le comité syndical, à l'unanimité, vote le budget en

-Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à

251 177,00 €

-Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à

164 977,65 €

SYNDICAT À VOCATION UNIQUE DE « GARCHES/MARNES-LA-COQUETTE »

Séance du 25 janvier 2016

APPROBATION DU PROCES-VERBAL EN DATE DU 7 OCTOBRE 2015.

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le procès-verbal en date du 7 octobre 2015.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2016

Le comité syndical, A l'unanimité, reconnait avoir débattu et pris acte des orientations budgétaires du SIVU « Garches / Marnes-la-Coquette » pour 2016.

ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LE SIVU ET LA COMMUNE DE MARNES-LA-COQUETTE.

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve la convention de maîtrise d'ouvrage, déléguée entre le SIVU et la Commune de Marnes-la-Coquette, en confiant à cette dernière la réalisation d'une vidéo-protection dans le parking, et la mise en œuvre de deux horodateurs dans le boulevard Raymond Poincaré dépendant du SIVU et autorise le Président à signer ladite convention pour le compte du SIVU.

ADHÉSION AU COLLECTIF DES MAIRES CONCERNANT LA LIGNE L DU TRANSILIEN

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve l'adhésion du SIVU au Collectif des Maires de la ligne L du Transilien entre Saint-Cloud et Saint-Nom-la-Bretèche.

ANALYSE DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE

Prélèvements effectués sur le réseau exploité par la Société des Eaux de Versailles et Saint-Cloud.

A Garches:	1 – Mairie - 2 av. Maréchal Leclerc	2 – Garage Municipal – 9, rue des 4 Vents
	Le 2 mars 2016	Le 2 mars 2016

2 **Analyse physico-chimique** Paramètres Unités Valeurs Signification Valeurs Valeurs réglementaires mesurées mesurées Caractérise l'eau selon son acidité ou son alcalinité рН Unité pH Entre 6,5 et 9 7,5 7,6 Conductivité uS/cm +ou- 400 Mesure la teneur globale en sels minéraux 713 712

Aspect normal, caractéristiques organoleptiques normales

Analyse bacté	ériologique			1	2
Paramètres	Volume testé	Valeurs réglementaires	La surveillance de la qualité bactériologique est basée sur la recherche de germes test de	Valeurs mesurées	Valeurs mesurées
Coliformes thermotolérants	100 ml	0	contamination fécale, généralement non pathogènes, faciles à isoler et à dénombrer. Les coliformes et les	-	-
Entérocoques	100 ml	0	streptocoques sont particulièrement résistants aux désinfectants. Leur présence peut être le signe précurseur d'une contamination par des germes pathogènes.	0	0
Germes à 37°C	1 ml	Moins de 10	Le dénombrement des germes à 37 et 22°C, non pathogènes et présents dans tous les milieux	8	0
Germes à 22°C	1 ml	Moins de 100	naturels, permet d'évaluer la flore bactérienne dans le réseau.	0	0

AVIS DE LA DDASS : Eau de qualité conforme aux normes fixées au décret du 3 janvier 1989 modifié.

RÉDACTION : service des Assemblées IMPRESSION : Reprographie Municipale